

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 11 Février 1859.)

Le Conseil fédéral ayant reçu l'avis du décès du Consul suisse à Bastia (Corse) a chargé le frère du défunt, Mr. Salvatore *Feretti*, au dit lieu, de la gestion provisoire des affaires du Consulat.

(Du 15 Février 1859.)

A la demande du Gouvernement du Canton de Berne le Conseil fédéral a renouvelé l'approbation, accordée le 4 Août 1857 par l'Assemblée fédérale, pour la concession du chemin de fer de *Berne à Kröschenbrunnen*, et a prolongé jusqu'au 1. Avril 1859 le délai pour la justification suffisante des moyens de mener à bonne fin l'entreprise.

(Du 17 Février 1859.)

Le Conseil fédéral a promulgué un règlement touchant l'emploi des télégraphes électriques en Suisse et abrogé par-là celui du 29 Mars 1854 (IV, 121).

Le Conseil fédéral a approuvé, sauf quelques réserves, la nouvelle loi sur l'organisation militaire du Canton de *Fribourg*, renfermant 127 articles et datée du 18 Décembre dernier.

(Du 18 Février 1859.)

Le Conseil fédéral a promulgué un règlement sur l'organisation de l'atelier des télégraphes et du bureau technique.

Ont été nommés :

Le 11 Février 1859,

Mr. Louis *Pelletier*, de Genève, receveur au bureau de péage à Vevrier (Genève).

Le 17 Février 1859,

Mr. Rodolphe *Bossard*, de Wezikon, buraliste postal à Meilen (Zurich).

„ Firmin *L'Eplattenier*, des Geneveys sur Coffrane, commis de poste à Neuchâtel.



Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1859
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	08
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.02.1859
Date	
Data	
Seite	140-140
Page	
Pagina	
Ref. No	10 057 889

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.